

FICHE BILAN ACTION 2019

NOM DU PROJET : TRANSMER – Les transformations des métiers de la mer

Porteur : François MANDIN (CDMO – Université de Nantes) / Sébastien FLEURIEL (CENS – Université de Nantes)

Actions réalisées

Objectifs scientifiques :

Les journées d'études organisées au titre du projet TRANSMER, en partenariat avec l'observatoire des droits des marins, a interrogé, d'un point de vue économique, juridique et sociologique, les formes et les transformations de l'emploi et du travail maritime induites par les innovations technologiques (navires autonomes, cyber-sécurité, systèmes électroniques de navigation, etc.), environnementales (métiers issus de l'éolien maritime, activité de pêche dans les parcs éoliens, etc.) et les nouveaux usages de la mer, en particulier ceux issus de la plaisance et du nautisme (pesca-tourisme, moniteur de voile devenant marins, etc....). Ces journées, auxquelles ont participé des enseignants-chercheurs et des professionnels du secteur maritime, ont contribué à comprendre les transformations de la profession de marins au contact de ces différentes innovations et à mieux percevoir comment les politiques de l'emploi peuvent conduire à des mobilités professionnelles et géographiques en décalage avec les origines socio-professionnelles, les ancrages familiaux et territoriaux et *in fine* être limitées ou heurter la liberté reconnue à toute personne de faire le métier de son choix.

Deux journées d'étude ½ ont été organisées, en deux temps :

1 – journées des 27 et 28 juin 2019 (voir programme)

2 – journée du 3 octobre 2019 (voir programme)

Autres résultats

- Publication en cours dans la revue *Neptunus* du Centre de Droit Maritime et Océanique (CDMO)
- Interview dans le journal *Le Marin*
- Intégration de doctorants dans le projet au titre des actions de formation relatives à la formation doctorale

Bilan scientifique

Les journées TRANSMER ont mis en lumière l'hypothèse que les innovations technologiques, environnementales et les nouveaux usages de la mer transforment substantiellement le métier de marin tant en ce qui concerne les conditions d'accès que d'exercice.

Conditions d'accès – Ces transformations modifient au moins de trois manières les conditions d'accès au métier. En premier lieu, la reproduction d'un schéma familial, la vocation ou encore l'apprentissage par l'imprégnation corporelle des savoir-être et faire n'est plus la norme unique. On ne naît plus marin, on le devient. Mais ce devenir suppose précisément de « maritimer » un public qui n'a pas de bagage culturel maritime. Cette évolution suppose d'être innovant dans l'ingénierie des formations initiales et continues pour capter et garder ces nouveaux publics. Le système français se caractérise par une formation théorique là où, par exemple en Hollande, la formation débute à bord des navires. Le cadre juridique est également impacté. La profession de marin est une profession réglementée dont l'accès, parmi d'autres conditions, est réservé aux personnes titulaires d'un diplôme. Les transformations observées conduisent à modifier les référentiels de compétence. Un seul exemple suffira ici à saisir l'intérêt de la réflexion. L'apparition des navires suppose, pour les navires totalement autonomes, un personnel à terre compétent pour les guider. Les référentiels n'existent pas pour l'heure. Il convient de les construire pour ensuite adapter l'offre de formation. Cette construction est suspendue, en raison du caractère international du marché maritime, à une reconnaissance juridique internationale du navire autonome. Ainsi, la construction de la norme permettant d'adapter le marché du travail échappe en la matière aux Etats et relève de l'organisation maritime internationale (OMI). En second lieu, s'il est possible de considérer positivement que ce marché du travail est accessible de manière égale aux hommes et aux femmes, il ressort que ce marché du travail est principalement masculin. Cela tient notamment au fait que ce métier est perçu comme étant un métier physique, en particulier à la pêche. Toutefois, cette constatation récurrente ne doit pas obérer le fait que le cadre réglementaire, en particulier les conditions de validation des périodes de navigation, impacte les femmes qui suspendent notamment leur contrat de travail pour cause de maternité. Il s'ensuit que l'accès aux formations et au marché du travail maritime est fermé, sauf à considérer que les innovations technologiques transforment les compétences attendues, au point que savoir naviguer ne soit plus une compétence clef qu'il conviendrait de valider. Les navires autonomes guidés de la terre pourraient ainsi conduire à innover dans le processus de recrutement et dans l'attractivité du métier. En troisième lieu, la « sensibilité environnementale » pourrait devenir un critère pour former les personnels et composer des équipages, notamment à la pêche.

Conditions d'exercice – Ces transformations modifient également à différents niveaux les conditions d'exercice du métier. Les marins, dont le navire est à la fois leur lieu de vie et leur lieu de travail, voient leur cadre professionnel s'adapter à leurs contraintes. Cela concerne en premier lieu l'ergonomie de la passerelle ou l'appropriation des technologies d'aide à la décision. Cette évolution permanente des différentes technologies utilisées dans le milieu maritime et marin laisse ainsi transparaître en filigrane la mutation des rapports entre l'homme et la mer, notamment dans une perspective de sécurisation des activités. Cela concerne, en second lieu, les contraintes tirées des innovations issues de la prise de conscience écologique. Au-delà de la question de la gestion des ressources halieutiques, le développement des parcs éoliens en mer, ou encore des aires marines protégées s'est accompagné d'une réglementation précise quant au droit de naviguer et d'exercer une activité professionnelle dans ces zones. Cette réglementation modifie les conditions d'exercice de la profession, notamment de pêcheurs. Cela concerne en troisième lieu les nouveaux usages. Le développement touristique des communes littorales s'accompagne de nouveaux emplois nautiques afin de répondre à l'offre

APPEL A PROJETS « MATURATION » 2019

CPER DI2L2S

« Développement et internationalisation des Lettres, Langues,
Sciences Humaines et Sociales en Pays de la Loire »

touristique. La tendance actuelle est de situer ces emplois en dehors du champ maritime en considérant qu'ils sont d'abord terrestres.

Perspectives

L'objectif des journées TRANSMER était :

- 1** – Mesurer l'intérêt du questionnement posé. Les journées ont confirmé la nécessité de poursuivre ce travail.
- 2** – Mobiliser une équipe pluridisciplinaire (droit – sociologie – économie) à laquelle sont associés des professionnels. Les journées ont confirmé l'intérêt des chercheurs et des professionnels pour cette question.
- 3** – Déposer un projet ANR en 2020 (dépôt reporté : la crise sanitaire a empêché l'organisation des séminaires de travail décidés à l'issue des journées d'études).